

## BANQUE d'ÉPREUVES DUT-BTS 2019

Cette notice, ainsi que les rapports, sujets, résultats et statistiques est disponible sur le site Internet du concours. Sur ce site sont aussi rappelés les liens internet qui permettent d'accéder aux différents serveurs dédiés à ce concours :

<http://concours.ensea.fr>

Pré-inscription sur internet du 13 février 2019 au 13 mars 2019

La présente notice vaut règlement du concours. Elle contient les instructions auxquelles devront se conformer les candidats. Sa connaissance leur est indispensable.

**Les inscriptions seront closes le 13 mars 2019 à minuit.**

Aucune inscription ne pourra plus être admise après cette date.

Le 11/12/2018

## Sommaire

1	Adresse du concours .....	5
2	Les écoles et les places offertes.....	6
3	Les conditions de diplôme .....	8
4	Modalités d'inscription .....	11
4.1	Documents à fournir pour le 25 mars 2019 .....	12
4.2	Fiche d'appréciation à remplir en ligne par un professeur référent.....	14
4.3	Protection des données personnelles communiquées par le candidat.....	14
4.4	Frais de dossier et frais spécifiques .....	15
4.4.1	Mode de paiement .....	15
4.4.2	Candidats résidant à l'étranger .....	15
4.4.3	Montant des frais de dossiers.....	16
5	Sélection sur dossier .....	17
5.1	Professeur référent .....	17
5.2	Du 12 avril 2019 au 7 mai 2019 : renseignements des fiches d'appréciation confidentielles par les professeurs référents.....	17
5.3	Admissibilité après étude du dossier.....	17
5.4	Réclamations .....	17
6	Épreuves orales.....	18
6.1	Lieu de passage .....	18
6.2	Convocation.....	18
6.3	Nature des épreuves .....	18
6.4	Coefficients.....	19
6.5	Épreuves orales spécifiques.....	19
6.6	Résultats .....	20
6.7	Réclamations .....	20
7	Procédure d'intégration dans les écoles.....	21
7.1	Première étape : les vœux (du 24 mai 2019 au 30 juin 2019).....	21
7.2	Deuxième étape : les propositions d'intégration (du 4 juillet 2019 au 3 septembre 2019).....	22
7.3	Signification des différentes réponses.....	22
7.4	Autres clauses .....	23
8	Programmes.....	24
8.1	Épreuves de mathématiques .....	24
8.2	Épreuves d'électricité – électronique .....	25
8.3	Épreuve de technologie-mécanique .....	26
8.4	Épreuve de génie civil et physique du bâtiment .....	27
9	Adresses des écoles.....	28

### Principe de la Banque d'Épreuves DUT-BTS

L'inscription à ce concours est ouverte aux étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS, obtenu en France, dans l'une des spécialités indiquées plus loin, ou aux étudiants qui obtiendront l'un de ces diplômes dans le courant de l'année 2018-2019.

Les étudiants inscrits en 2018-2019 dans une classe ATS, ont la possibilité de s'inscrire à la Banque d'Épreuves, uniquement pour une école, ou une filière d'école, non proposée dans le cadre du Concours ATS.

**Nouveauté 2019 : il n'y a plus d'épreuves écrites, l'admissibilité aux épreuves orales se fait sur dossier uniquement.**

Chaque candidat doit choisir une et une seule des trois options proposées dans le cadre de ce concours : génie électrique, génie mécanique et génie civil. Pour chaque option, un ensemble d'épreuves est organisé avec la mise en place **d'une sélection sur dossier, suivie d'épreuves orales**. Le concours est organisé sous la forme d'une banque d'épreuves, à l'intérieur de laquelle chaque école choisit la nature des épreuves sur laquelle elle souhaite recruter, ainsi que la pondération des différentes épreuves.

Chaque école fixe les conditions particulières d'inscription qui la concernent, le candidat choisit les écoles auxquelles il souhaite postuler en prenant soin de vérifier qu'il remplit les conditions requises. Aucun candidat ne peut s'inscrire à ce concours plus de deux fois. Aucun candidat n'a le droit de postuler à une même école par plusieurs voies de recrutement la même année.

Chaque année, le jury établit un rapport sur les épreuves du concours. Ce rapport est disponible par Internet sur le site <http://concours.ensea.fr>. Les candidats sont très vivement invités à l'étudier.

En cas de force majeure, le calendrier donné dans cette notice (dates d'inscription, dates des épreuves, etc.) pourra être réaménagé.

### Notes liminaires

*Chaque candidat s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du Jury, lequel est souverain. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur.*

*L'admission à une École du Concours n'est définitivement acquise, que sur présentation, lors de l'inscription dans l'École, du Diplôme (bac + 2) au titre duquel le candidat s'est inscrit au Concours.*

*Une clause particulière concerne les Arts-et-Métiers, pour lesquels « Nul ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves d'admission, quelle que soit la nature du concours présenté, ni faire acte de candidature la même année à plusieurs voies d'accès à l'École nationale supérieure d'arts et métiers. »*

## 1 Adresse du concours

La Banque d'Épreuves DUT-BTS est gérée par le service concours de l'ENSEA situé à Cergy-Pontoise. Tout courrier concernant le concours (demande de relevé de notes, renseignement sur l'organisation ou le déroulement, réclamation, archives, etc.) doit être adressé au :

ENSEA  
Service Concours  
6 avenue du Ponceau  
CS 20707 Cergy  
95014 Cergy-Pontoise Cedex  
Tel : 01 30 73 62 28

En revanche, les demandes de renseignement concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

## 2 Les écoles et les places offertes

Les tableaux ci-dessous détaillent, le nombre de places offertes dans le cadre de la Banque d'Épreuves DUT-BTS. **Le nombre de places, ainsi que le montant du droit de scolarité, sont indicatifs**, les candidats sont admis dans les écoles dans les conditions fixées par chacune d'elles.

### Écoles recrutant sur dossier et oral communs

École	Droit de scolarité	Filières, options	Nbre de places		
			Elec	Méca	Civil
Arts et Métiers ParisTech	610 €	Diplôme unique "Ingénieur Arts et Métiers"	13	74	
ENSEA	610 €	Généraliste en Electronique, Informatique et Télécommunications	40		
ESIGELEC	7 220 € Apprentissage gratuit	Electronique systèmes Automobile et Aéronautique, Ingénierie Télécom, Sécurité Réseaux, Systèmes d'information, Automatique et robotique, Systèmes embarqués, Génie électrique et transport, Mécatronique, Energie et développement durable, Ingénierie systèmes médicaux, Ingénieur d'affaires, Ingénieur finance	65	5	
ESIREM	610 €	Matériaux-Développement durable : Métaux - Polymères - Céramiques - Verres (M2D) InfoElec : Systèmes embarqués / Sécurité des réseaux / Ingénieur du logiciel et connaissances		2	
			2		
ESTP Paris	7 900 €	Spécialité Bâtiment (Campus de Cachan)		2	8
		Spécialité Bâtiment (Campus de Troyes)			4
		Spécialité Génie Mécanique et Electrique	2	2	1
		Spécialité Topographie			5
		Spécialité Travaux Publics (Campus de Cachan)		2	8
		Spécialité Travaux Publics (Campus de Dijon) (accréditation en avril 2019)		1	4
ISAT	601 €	Energies et Moteurs (EPEE)	5		
		Infrastructures et Réseaux de Transports			2

### Écoles recrutant sur dossier commun uniquement

École	Droit de scolarité	Filières, options	Nbre de places		
			Elec	Méca	Civil
ECAM - EPMI	7 100 €	Ingénierie et Conception des Systèmes Electriques, Mécatronique et Productique Industrielle, Logistique et Achats Industriels, Gouvernance des Réseaux, Management des Systèmes d'Information et Ingénierie Financière, Energétique et Ville du Futur	5	5	5
ESIEA (Paris – Laval)	8 160 € Apprentissage gratuit	Informatique/Electronique : Cybersécurité – Intelligence Artificielle – Véhicules Autonomes – Big Data – Systèmes embarqués - Objets connectés - Réalité virtuelle – Robotique – Ingénierie de logiciel – Réseaux – Systèmes d'information – Cloud Computing – Management – Entrepreneuriat -	30		

### Écoles recrutant sur dossier commun et oral spécifique

École	Droit de scolarité	Filières, options	Nbre de places		
			Elec	Méca	Civil
ECAM Rennes	7 500 €	Ingénieur généraliste : formation pluridisciplinaire en Matériaux, Génie industriel, Informatique, Réseaux et Télécommunications, Génie électrique et automatismes, Génie mécanique et Energétique Formation humaine et Management Doublés diplômes en France et à l'étranger. Semestre d'études en universités étrangères. Projets collaboratifs. Module d'approfondissement. Contrat de professionnalisation en 5 <sup>ème</sup> année	8	10	2
ECAM Strasbourg - Europe	7 050 €	Une formation pluridisciplinaire en tronc commun avec une forte orientation à l'international et un contact privilégié avec le monde de l'entreprise : Formation trilingue des domaines Génie industriel, Sciences et Génie des Matériaux, Informatique et Technologies de l'Information, Génie Mécanique et Energétique, Génie Electrique et Automatique, Formation humaine et management, Langues, Interculturalité	10	10	10
ENS Cachan / Paris-Saclay	~ 400 €	Formation d'enseignants-chercheurs destinés à exercer dans l'enseignement secondaire ou supérieur, dans les organismes de recherche publics ou dans l'administration	4	4	2
ESIX Normandie	615,10 €	Spécialité Génie des Systèmes Industriels, deux options : Production Industrielle, Opérations nucléaires Spécialité Systèmes Embarqués	10	10	
			5	5	
ESTIA	5 900 €	Ecole d'ingénieur généraliste, enseignement trilingue, double diplôme (Ingénieur ESTIA + Master étranger pour tous). Les frais de scolarité incluent voyage, séjour et inscription à ces Masters	20	20	
SUPMECA	601 €	Ingénieur de l'Institut supérieur de mécanique de Paris		10	

### 3 Les conditions de diplôme

	Arts et Métiers ParisTech	ECAM Rennes	ECAM Strasbourg	ENS Cachan / Paris-Saclay	ENSEA	ECAM - EPMI	ESIEA Paris - Laval	ESIGELEC	ESIREM	ESIX Normandie	ESTIA	ESTP Paris GME - B - TP - T	ISAT
<b>OPTION GENIE ELECTRIQUE</b>													
Assistance technique d'ingénieurs				X		X	X			X			
Conception de produits industriels							X			X			
Contrôle industriel et régulation automatique				X		X	X	X	X				
Electrotechnique	X			X		X	X	X	X				
Environnement Nucléaire							X			X			
Industrialisation des produits mécaniques							X			X			
Systèmes numériques, option informatique et réseaux						X	X	X	X	X			
Conception et réalisation de systèmes automatiques						X	X	X	X				
Systèmes numériques, option électronique et communications				X		X	X	X	X				
Techniques physiques pour l'indust.				X			X	X	X				
Chimie, option chimie des matériaux										X			
Génie Chimique - Génie des procédés										X		X	
Génie électrique et informatique industrielle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Génie industriel et maintenance			X	X			X		X	X	X		
Génie mécanique et productique		X	X				X		X	X			
Génie thermique et énergie			X			X	X		X	X	X		
Informatique		X					X	X	X	X	X		
Mesures physiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Qualité, Logistique industrielle et organisation			X							X	X	X	
Réseaux et télécommunications		X		X	X		X	X	X		X	X	
Sciences et génie des matériaux		X								X	X		

	<b>OPTION GENIE MECANIQUE</b>	Arts et Métiers ParisTech	ECAM Rennes	ECAM Strasbourg	ENS Cachan / Paris-Saclay	ECAM - EPMI	ESIGELEC	ESIREM	ESIX Normandie	ESTIA	ESTP Paris GME - B - TP - T	SUPMECA	
<b>BTS</b>	Assistance technique d'ingénieurs	X			X	X	X	X	X			X	
	Conception de produits industriels	X			X	X	X	X	X			X	
	Conception et industrialisation en microtechniques	X			X	X	X		X				
	Construction navale	X						X	X				
	Constructions métalliques							X	X				
	Contrôle industriel et régulation automatique					X			X				
	Electrotechnique				X		X		X				
	Etude de réalisation d'outillages de mise en forme de matériaux				X	X		X	X				
	Industrialisation des produits mécaniques	X			X	X	X	X	X			X	
	Industries céramiques, Industrie des mat. Souples, Traitement des matériaux					X		X					
	Systèmes numériques, option informatique et réseaux						X						
	Maintenance des systèmes, option systèmes de production	X				X			X				
	Conception et réalisation de systèmes automatiques	X			X	X	X	X	X			X	
	Mise en forme des matériaux					X		X	X				
	Moteur à combustion interne	X				X						X	
	Industries plastiques Europlastic					X							
	Systèmes numériques, option électronique et communications						X						
	Techniques physiques pour l'indust.					X	X		X				
	<b>DUT</b>	Chimie, option chimie des matériaux							X	X			
		Génie chimique - Génie des procédés					X		X	X			
Génie civil, construction durable				X					X				
Génie électrique et informatique industrielle			X	X	X		X		X	X	X		
Génie industriel et maintenance		X		X	X	X	X	X	X	X	X		
Génie mécanique et productique		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Génie thermique et énergie				X		X	X	X	X	X	X		
Informatique			X						X	X			
Mesures physiques			X	X		X	X	X	X	X	X	X	
Qualité, Logistique industrielle et organisation		X		X		X		X	X	X	X		
Réseaux et télécommunications		X				X			X				
Sciences et génie des matériaux		X		X	X		X	X	X	X			

	<b>OPTION GENIE CIVIL</b>	ECAM Rennes	ECAM-EPMI	ECAM Strasbourg	ENS Cachan / Paris-Saclay	ESTP Paris GME - B - TP - T	ISAT
<b>BTS</b>	Bâtiment				X	X	
	Constructions métalliques				X	X	
	Etudes et économie de la construction				X		
	Enveloppes du bâtiment				X		
	Géomètre Topographe					X	
	Travaux publics		X		X	X	
	<b>DUT</b>	Génie Chimie et Génie des procédés					
Génie civil et construction durable			X	X	X	X	
Génie mécanique et productique		X	X	X	X	X	
Mesures physiques		X	X	X	X	X	
Sciences et génie des matériaux		X	X		X	X	

#### 4 Modalités d'inscription

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant sur la réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté - JDC - (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent).

Informations sur <http://www.defense.gouv.fr>, rubrique "Vous et la Défense" - JDC - Ma JDC.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement (*voir p 13*)

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation par 2 voies différentes.

Lien internet disponible sur : <http://concours.ensea.fr>

du 13 février 2019 au 13 mars 2019

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site des copies numériques des pièces demandées. Les documents papiers ne sont pas pris en compte.

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, commune au Concours ATS et à la Banque d'Épreuves DUT/BTS, qui comprend 3 phases obligatoires :

- a) Saisie et validation des données
- b) Téléversement des pièces justificatives
- c) Paiement des frais

##### a) Saisie et validation des données (du 13 février 2019 au 13 mars 2019)

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un **n° d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des deux concours, ATS et Banque d'Épreuves DUT/BTS.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école.

Après la saisie des informations demandées, **le candidat imprimera lui-même son dossier.**

Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur internet. **Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.**

**L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.**

Le candidat pourra, jusqu'au 13 mars 2019, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : «validation»).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 13 mars 2019.**

**Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site internet.**

##### b) Téléversement des pièces justificatives (du 13 février 2019 au 25 mars 2019)

Les pièces justificatives devront être téléversées sur le site d'inscription au plus tard le 25 mars 2019.

##### c) Paiement des frais (du 14 mars 2019 au 25 mars 2019)

Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire ou par chèque du 14 mars 2019 au 25 mars 2019.

**L'inscription au concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas parvenus pour le 25 mars 2019, délai de rigueur.**

#### IMPORTANT

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

#### 4.1 Documents à fournir pour le 25 mars 2019

Le téléversement est à effectuer une seule fois dans le cadre de l'inscription commune à la banque d'Épreuves DUT/BTS et au concours ATS.

##### a) Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport :

Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée), en cours de validité et valable jusqu'à la fin des épreuves du concours, mois de juillet 2019). La copie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, le passeport étranger peut être accepté sauf pour l'ENS CACHAN qui exige le document d'identité français.

##### b) Copie du relevé de notes du baccalauréat

##### c) Copie des relevés de notes de toutes les années d'études post-Bac jusqu'en 2018

**d) Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC)** (voir tableau ci-après)

- o **Une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)** défini par l'art. L114-3 du code du service national
- o Sinon, en cas d'impossibilité :

**Une copie de l'attestation provisoire (imprimé n°106/13)** quand il n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation

Une copie du certificat d'exemption quand il est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Une copie de l'attestation (ou récépissé) de recensement uniquement si le candidat est né entre le 7 janvier 2001 et le 6 janvier 2003.

Justificatif à produire :

(En fonction de l'âge du candidat au 13 mars, date de clôture des inscriptions)

	Date de Naissance	Justificatif à produire
Garçons et filles de nationalité française nés,	Avant le 6 janvier 1994	Aucun
	Du 7 janvier 1994 Au 6 janvier 2001	Certificat JDC ou JAPD ou Attestation provisoire (avec durée de validité) ou Certificat d'exemption
	Du 7 janvier 2001 Au 6 janvier 2003	Attestation de recensement ou certificat JDC si participation à la JDC
	Après le 6 janvier 2003	Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats venant d'acquérir la nationalité française doivent fournir une attestation de recensement.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 13 mars 2019 n'ont rien à fournir.

/// **Candidats boursiers** du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, de L'EGIDE...) :

e) Copie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, portant la signature du chef d'établissement (authentification). La copie de l'original de la décision nominative d'attribution conditionnelle des bourses nationales n'est pas acceptée.

Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

/// **Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation :**

f) Extrait d'acte de naissance portant soit la mention : « pupille de l'Etat » soit la mention : « pupille de la Nation »

/// **Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique :**

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, ils doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur internet. Les candidats concernés devront imprimer eux-mêmes le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier médical. Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'oral.

Il est préférable de constituer dès à présent votre dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Ce dossier est à adresser au Service Concours avant le 01 Mars 2019 et doit contenir :

- ✓ La fiche « Demande d'aménagement d'épreuves », qui vous sera délivrée lors de la pré-inscription.
- ✓ La copie du dossier médical établi par un médecin spécialiste suffisamment détaillé et récent (moins de deux ans) pour permettre l'étude de votre demande par le médecin concours.
- ✓ Le cas échéant un avis récent (moins d'un an) d'aménagement établi par un médecin habilité désigné par la CDAPH.

**Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au 1<sup>er</sup> mars sera rejeté.**

#### 4.2 Fiche d'appréciation à remplir en ligne par un professeur référent

Lors de l'inscription, chaque candidat doit désigner un professeur référent (par l'intermédiaire de son adresse email) chargé, à l'issue de l'inscription, de remplir en ligne une fiche d'appréciation le concernant. Cette fiche d'appréciation porte notamment sur les résultats obtenus par le candidat dans l'établissement du référent, et plus largement sur ses capacités à poursuivre des études en école d'ingénieur. Cette fiche d'appréciation complète les relevés de notes transmis afin de constituer le dossier utilisé pour l'admissibilité.

*Étudiants inscrits en IUT :*

Le référent est normalement le Responsable de poursuites d'études de la filière, ou à défaut, le Chef de département.

*Étudiants inscrits en STS :*

Le référent peut être le Proviseur, le Proviseur adjoint, ou le Professeur principal de la classe désigné par le Proviseur.

#### 4.3 Protection des données personnelles communiquées par le candidat

Les données à caractère personnel collectées par le Service Concours de l'ENSEA dans le cadre de ce téléservice sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions au Concours ATS ou à la Banque d'Épreuves DUT-BTS organisés et sanctionnés par l'ENSEA.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement :

- la transmission de ses données à chaque école auxquelles il s'est inscrit ;
- l'utilisation de ses données par les centres d'écrit, par les écoles auxquelles il s'est inscrit, et par l'ENSEA pour ses vœux d'affectation après jurys d'admission et tout organisme dans le cadre d'obligations réglementaires.

Les résultats obtenus par le candidat seront transmis aux lycées d'origine à la seule condition que le candidat l'ait explicitement autorisé.

L'ENSEA, les centres d'examen et les écoles s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi dite «informatique et liberté» du 9 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dans le respect de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 portant création du "Référéntiel général de sécurité" (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de la façon suivante :

- Droit d'accès : en ligne en consultant son dossier ;
- Droit de modification concernant les données relatives à sa personne via "nous contacter" sur le site du Concours;
- Droit d'opposition et d'effacement pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier, en adressant un mail à l'adresse suivante : [concours@ensea.fr](mailto:concours@ensea.fr). En cas de difficulté, ils peuvent adresser ensuite une demande au Service Concours de l'ENSEA.

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours en cas de contrôles par les écoles que toutes les conditions réglementaires sont remplies avant délivrance du diplôme.

#### 4.4 Frais de dossier et frais spécifiques

##### 4.4.1 Mode de paiement

**Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire** : «carte bancaire de paiement» ou «e-carte bancaire». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. **Un reçu de paiement sera envoyé par l'opérateur sur la messagerie du candidat.**

A défaut, le paiement peut s'effectuer par chèque (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de :

«l'Agent Comptable de l'ENSEA». Les candidats doivent indiquer sur le serveur internet le nom de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription. Le chèque devra impérativement être envoyé, avec le **bordereau d'envoi à télécharger sur le site**, avant le 25 mars 2019, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Service Concours  
ENSEA  
6 avenue du Ponceau  
CS 20707 Cergy  
95014 Cergy-Pontoise Cedex

##### 4.4.2 Candidats résidant à l'étranger :

- Candidats résidant au Maroc : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France.

- Candidats résidant en Tunisie, au Liban, au Gabon et en Côte d'Ivoire : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France ou Ambassade de France.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de «l'Agent Comptable de l'ENSEA».

##### 4.4.3 Montant des frais de dossiers

Ces frais comprennent une somme fixe de 80 € plus une somme variable selon l'école choisie :

- ENSEA, ISAT : 25 € par école choisie ;
- ESIGELEC, ESIREM, SUPMECA : 20 € par école choisie ;
- ECAM Rennes, ECAM Strasbourg, ECAM - EPMI, ESIEA (Paris – Laval), ESIX Normandie, ESTIA : 10 € par école choisie ;
- ARTS ET METIERS ParisTech : 30 € ;
- ENS Cachan / Paris-Saclay: gratuit ;
- ESTP Paris : 20 € ;

**Les élèves boursiers du gouvernement français sont exonérés de 50 % des frais de dossier** (sous réserve de fournir le justificatif indiqué au 4.1)

**Les candidats des classes ATS, déjà inscrits au Concours ATS, sont exonérés des frais fixes de 80 €.**

**Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.  
Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.**



## 5 Admissibilité sur dossier

### 5.1 Professeur référent

Lors de l'inscription, le candidat renseigne l'adresse email du professeur référent chargé de remplir en ligne la fiche d'appréciation. Lors de l'inscription, le professeur référent reçoit un email, auquel il doit répondre en donnant son accord de principe pour renseigner ultérieurement la fiche d'appréciation.

### 5.2 Du 12 avril 2019 au 7 mai 2019 : renseignements des fiches d'appréciation par les professeurs référents

Les professeurs référents sont contactés par email, par le Service Concours, pour remplir en ligne les fiches d'appréciation des candidats qui les ont désignés.

Pendant cette période, les candidats peuvent suivre l'état de leur fiche d'appréciation (remplie / non remplie).

**Il appartient aux candidats de veiller à ce que leur professeur référent renseigne leur fiche d'appréciation avant le 7 mai 2019 minuit.**

### 5.3 Admissibilité après étude du dossier

Résultats du jury d'admissibilité : 24 mai 2019

A l'issue de l'étude du dossier, le jury établit :

- la liste des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales pour chacune des écoles utilisant les épreuves orales communes
- la liste des candidats classés pour chaque école n'utilisant que la sélection sur dossier
- la liste des candidats convoqués aux épreuves d'admission spécifiques à certaines écoles. Pour l'admissibilité à l'ENS Cachan/Paris-Saclay, l'étude du dossier peut avoir un caractère éliminatoire.
- la liste des grands admissibles pour les écoles (ou filières d'école) qui utilisent cette possibilité

### 5.4 Réclamations

Le jury du concours est souverain, aucune réclamation ne pourra porter sur les critères pris en compte par la commission d'étude de dossier.

Toute autre type de réclamation doit être faite par écrit et **par le candidat lui-même** ou son représentant légal et **parvenue par courrier électronique** au Service Concours de l'ENSEA au plus tard le 29 mai 2019.

## 6 Épreuves orales

### 6.1 Lieu de passage

Les épreuves orales communes se déroulent à l'ENSEA, Cergy-Pontoise, du 11 juin 2019 au 14 juin 2019 (dates prévisionnelles).

### 6.2 Convocation

Les candidats admissibles à l'oral commun devront se connecter sur internet : <http://concours.ensea.fr> (à l'aide du n° d'inscription et du code-signature confidentiel) à compter du 24 mai 2019 à 14h00. L'application leur permettra de choisir une date de passage parmi les dates proposées. Dans le cadre de cette procédure, les candidats impriment eux-mêmes leur convocation.

**Aucune convocation n'est envoyée par voie postale aux candidats**

### 6.3 Nature des épreuves

Il y a 4 épreuves orales, qui se déroulent sur une journée entière, et qui diffèrent selon l'option :

1 <sup>ère</sup> épreuve	Génie électrique, Génie mécanique, ou Génie civil selon l'option choisie	40 mn
2 <sup>ème</sup> épreuve	Mathématiques	25 mn
3 <sup>ème</sup> épreuve	Entretien	25 mn
4 <sup>ème</sup> épreuve	Anglais	20 mn

L'épreuve de spécialité est précédée d'une préparation de 45 mn. Les autres épreuves sont précédées d'une préparation d'une durée de 30 minutes.

L'absence à l'une quelconque des épreuves du concours est éliminatoire.

L'épreuve d'entretien a pour objectifs :

- de s'assurer de la capacité du candidat à rendre compte d'une synthèse écrite
- de juger de son ouverture d'esprit, notamment en sciences et techniques,
- d'évaluer le dynamisme du candidat, son sens de l'initiative, et ses capacités d'autonomie

## 6.4 Coefficients

Épreuves orales communes Génie électrique						
	Arts et Métiers ParisTech	ENSEA	ESIGELEC	ESIREM	ESTP Paris GME - B - TP - T	ISAT
Dossier	4	4	4	3	4	4
Génie électrique	4	3	3	3	3	3
Mathématiques	3	3	3	3	3	3
Anglais	3	2	1	3	2	2
Entretien	2	2	3	3	2	2

Épreuves orales communes Génie mécanique						
	Arts et Métiers ParisTech	ENSEA	ESIGELEC	ESIREM	ESTP Paris GME - B - TP - T	ISAT
Dossier	4	4	3	4		
Génie mécanique	4	3	3	3		
Mathématiques	3	3	3	3		
Anglais	3	1	3	2		
Entretien	2	3	3	2		

Épreuves orales Génie civil		
	ESTP Paris GME - B - TP - T	ISAT
Dossier	4	4
Génie Civil	3	3
Mathématiques	3	3
Anglais	2	2
Entretien	2	2

## 6.5 Épreuves orales spécifiques

Certaines écoles organisent leurs propres épreuves d'admission (cf tableau page 7). Les informations sont données directement par les écoles concernées.

Certaines écoles peuvent organiser des entretiens spécifiques pour certains parcours qu'elles proposent (apprentissage par exemple) : les candidats concernés seront informés en temps voulu pour se porter candidats et seront ensuite convoqués par chaque école à ces entretiens.

## 6.6 Résultats

Résultats du jury d'admission : 28 juin 2019.

À l'issue des épreuves orales, le jury dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats classés, dans l'attente d'une proposition d'intégration.

## 6.7 Réclamations

Le jury du concours est souverain, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves écrites doit être faite par écrit et **par le candidat lui-même** ou son représentant légal et **parvenue par courrier électronique** au Service Concours de l'ENSEA au plus tard le 2 juillet 2019 à 12h00.

## 7 Procédure d'intégration dans les écoles

N.B. : Pour les candidats qui sont aussi inscrits au Concours ATS, cette procédure est commune aux deux concours.

Les candidats accèdent à leur dossier à l'aide de leur numéro d'inscription et de leur code confidentiel obtenu lors de l'inscription.

Seuls les candidats classés à l'issue de l'oral sont susceptibles d'intégrer une école

L'intégration dans chaque école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés
- du nombre de places offertes au concours par chaque école

**Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles (spécialités offertes, frais de scolarité, sites géographiques.....) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet**

### 7.1 Première étape : les vœux (du 24 mai 2019 au 30 juin 2019)

Entre le **24 mai 2019 et le 30 juin 2019 minuit**, sur internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer dans le cadre de la Banque d'Épreuves DUT-BTS, ou le cas échéant du Concours ATS.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux, aucun document ne leur sera adressé par le service concours. L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

Attention !!!

Après le 30 juin minuit, les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux, ni ajouter une nouvelle école. Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

### 7.2 Deuxième étape : les propositions d'intégration (du 4 juillet 2019 au 3 septembre 2019)

Les propositions d'intégration sont obtenues sur le même site internet déjà utilisé pour l'inscription et pour les vœux.

La première proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le 4 juillet 2019 à **16h00**.

**Les candidats devront consulter et répondre à cette première proposition entre le 4 juillet 2019 16h00 et le 8 juillet minuit.**

Les propositions suivantes pourront être consultées aux dates suivantes :

**29 juillet à 14h00** (réponse jusqu'au 31 juillet 17h00)

**2 août à 14h00** (réponse jusqu'au 4 août 14h00)

**27 août 14h00** (réponse jusqu'au 29 août 14h00)

**3 septembre 14h00** (réponse jusqu'au 5 septembre 14h00)

A chaque proposition prononcée aux dates ci-dessus, le candidat a 3 réponses possibles :

- **Oui définitif**
- **Oui mais**
- **Non mais**

### 7.3 Signification des différentes réponses

- **Oui définitif** : Signifie « J'accepte définitivement l'école qui m'est proposée ». En conséquence, je sais qu'aucune autre école ne me sera proposée, je consulte le site de l'école pour les procédures spécifiques d'inscription dans cette école, et je peux entamer les recherches d'hébergement à proximité de l'école.

- **Oui mais** : Signifie « J'accepte l'école qui m'est proposée, mais j'espère cependant qu'une école mieux placée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement ». En conséquence, si une nouvelle école m'est proposée ultérieurement (mieux placée dans mes vœux), je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites à **chaque appel ultérieur**, et indiquer ma réponse à chaque appel, **en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles**. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Oui mais ».

- **Non mais** : Signifie « Je refuse l'école qui m'est proposée. J'espère cependant qu'une école mieux classée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement. En conséquence, si aucune autre école ne m'est proposée ultérieurement, je perds automatiquement mes droits sur toute école. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites à **chaque appel ultérieur**, et indiquer ma réponse à chaque appel, **en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement**

**démissionné de toutes les écoles.** J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Non mais ».

#### 7.4 Autres clauses

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Du 4 juillet 2019 au 5 septembre 2019, les candidats pourront renoncer par internet à une, plusieurs ou toutes les écoles. Ce choix sera alors irréversible. Les renoncations effectuées moins de 24 h avant un appel déterminé ne sont pas prises en compte pour l'appel en question.

**Toute absence de réponse (sauf en cas de « Oui définitif ») dans les délais, à chaque proposition (nouvelle ou identique) faite par le service des concours entraînera la démission automatique du candidat.**

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure d'intégration dans les écoles.

## 8 Programmes

### 8.1 Épreuves de mathématiques.

#### Nombres complexes

Partie réelle et imaginaire, module et argument. Racines de l'unité, racines d'un complexe. Formules de Moivre et d'Euler. Interprétation géométrique.

#### Algèbre linéaire (hors programme pour l'option génie électrique)

Espaces vectoriels sur  $\mathbb{R}$ , sous-espaces vectoriels, applications linéaires. Calcul matriciel. Pivot de Gauss. Inversion de matrice carrée. Diagonalisation d'une matrice, valeurs propres et vecteurs propres. Applications : Systèmes d'équations, systèmes différentiels, suites récurrentes.

#### Suites et séries

Suites arithmétiques et géométriques. Limite d'une suite. Séries numériques. Nature d'une série numérique. Somme d'une série numérique. Séries entières. Convergence. Développement de fonctions usuelles en séries entières.

#### Fonctions d'une variable réelle

Fonctions polynômes, factorisation des polynômes. Fonctions rationnelles. Décomposition de fractions rationnelles en éléments simples (dans des cas simples). Fonctions exponentielles et logarithmes. Fonctions trigonométriques et leurs réciproques. Limite, continuité, dérivabilité. Développement limités, Formule de Taylor, approximation de fonctions. Application au calcul de limites.

#### Séries de Fourier: (hors programme pour les options génie civil et génie mécanique).

Fonctions T-périodiques. Calculs des coefficients de Fourier. Théorèmes de Dirichlet et de Parseval.

#### Calcul intégral sur $\mathbb{R}$

Intégrales de fonctions continues par morceaux. Primitives, intégration par parties, changement de variables. Intégrales généralisées. Convergence de ces intégrales.

#### Équations différentielles

Exemples d'équations différentielles à variables séparables. Équations différentielles linéaires du premier ordre simples. Équations linéaires du second ordre à coefficients constants et à seconds membres classiques.

#### Fonctions de plusieurs variables réelles

Dérivées partielles, gradient. Recherche de points critiques. Application à la recherche d'extrema, optimisation. Intégrales doubles et triples simples.

### Calcul vectoriel et géométrie 2D et 3D : (hors programme pour l'option génie électrique)

Barycentre, produit scalaire, produit vectoriel, produit mixte.  
Figures géométriques  
Géométrie 3D. Droites, plans, vecteurs, projections, distance.  
Courbes paramétrées, tangentes et normales en un point.

### Probabilités

Probabilités sur un ensemble fini, probabilités conditionnelles, indépendance.  
Variables aléatoires réelles, loi de probabilité, espérance, variance, écart type.  
Lois de probabilités usuelles : loi binomiale, loi exponentielle, loi de Gauss.

## 8.2 Épreuves d'électricité – électronique

*De façon générale, le programme du concours suit le programme national des IUT, spécialité GEII. Cependant, le comportement d'une diode a été ajouté explicitement. Certaines parties sont hors programme (du concours). Elles sont indiquées en fin de paragraphe.*

### Électrocinétique

Représentation dans le plan complexe des tensions et courants, valeur moyenne, valeur efficace, puissance en régime périodique monophasé et triphasé  
Analyse des circuits en régime continu et sinusoïdal. Loi des mailles, lois des nœuds  
Théorèmes de Norton et Thévenin  
Quadripôle, association de quadripôles

### Magnétisme

Théorème d'Ampère, forces de Laplace, phénomène d'induction, loi de Lenz.  
Aimant permanent, bobinage en sinusoïdal, flux forcé, réluctance. Electro-aimant.

### Mécanique

Théorème du moment cinétique  
Equation du mouvement pour un solide en rotation autour d'un axe, puissance correspondante

### Conversion d'énergie

Transformateur  
Machine à CC  
Montage redresseur non commandé, monophasé et triphasé  
Hacheur, alimentation à découpage, onduleur de tension  
Alternateur, moteur asynchrone

### Electronique analogique

Comportement d'une diode  
Amplificateur opérationnel idéal  
Limitations de l'amplificateur opérationnel réel  
Système électronique du 1<sup>er</sup> ordre et 2<sup>ème</sup> ordre : domaines temporels et fréquentiels, fonction de transfert, diagramme de Bode

### Systèmes à temps continu

Schéma fonctionnel, fonction de transfert  
Transformation de Laplace avec conditions initiales

Analyse temporelle et fréquentielle, notion de stabilité  
Systèmes asservis, étude qualitative des actions P, I, D

### Traitement numérique du signal

Transformée en z, transformée inverse, équations récurrentes  
Synthèse des filtres numériques simples, récursifs et non récursifs  
Echantillonnage, chaîne d'acquisition (CAN, CNA, filtres anti-repliement et lissage)  
Transformée de Fourier discrète

### Electronique numérique

Algèbre de Boole, codage des nombres  
Fonctions de base combinatoires et séquentielles  
Modélisation par machine à états

### Introduction à l'électromagnétisme

Champ électrique, potentiel, condensateur plan  
Champ magnétique dans une bobine  
Approche qualitative des lignes de champ

### Parties non prise en compte pour le programme du concours :

Thermique, mécanique. Automatismes. Informatique embarquée. Réseaux, réseaux industriels. Oscillateurs, boucle à verrouillage de phase. Modulations analogiques et numériques. Programmation orientée objet. Phénomènes de propagation, CEM. FPGA. Distribution électrique.

## 8.3 Épreuve de technologie-mécanique

Cette épreuve testera la maîtrise de quelques-uns des champs de compétences relatifs à la conception ou à la validation de systèmes : compréhension du fonctionnement, ordres de grandeur des performances des composants et matériaux classiques, solutions techniques associées aux fonctions, mise en œuvre des outils usuels de la mécanique.

**Cinématique du solide :** Trajectoire, vitesse et accélération d'un point d'un solide par rapport à un référentiel, champ des vitesses d'un solide (équiprojectivité, centre instantané de rotation, torseur cinématique), composition des mouvements (vitesses, accélérations) , cinématique du contact : glissement, roulement sans glissement , modélisation des liaisons parfaites, schéma cinématique , lois entrée-sortie (à titre d'exemple : bielle-manivelle, réducteur à engrenages, cames...).

**Statique du solide :** Torseur des actions mécaniques transmissibles dans les liaisons parfaites usuelles ; prise en compte de la longueur de guidage, des jeux et des frottements lors de la modélisation , détermination du degré d'hyperstatisme d'un modèle de mécanisme , principe fondamental de la statique pour un solide ou un ensemble de solides ; cas particulier des solides soumis à deux ou trois glisseurs (choix de l'ordonnancement des isolements) , adhérence, frottement, arc-boutement.

**Cinétique et dynamique du solide :** Moments et produits d'inertie, axes principaux d'inertie, opérateur d'inertie , torseur cinétique, torseur dynamique , énergie cinétique, énergie potentielle, travail, puissance , principe fondamental de la dynamique, théorème de l'énergie-puissance , vibrations libres et forcées de systèmes à 1 degré de liberté , application aux problématiques usuelles (à titre d'exemple : équilibrage des solides en rotation autour d'un axe fixe, dimensionnement d'actionneurs, calcul de la puissance dissipée dans une liaison...).

**Résistance des matériaux :** Hypothèses de la théorie des poutres, torseur des efforts de cohésion dans une section droite, notion de contraintes, sollicitations simples (traction, cisaillement, flexion, torsion) ,

déformée , lois de comportement des matériaux usuels , critères de dimensionnement d'une poutre et de choix de matériaux.

**Propriétés des matériaux :** Principales classes et ordre de grandeur des caractéristiques mécaniques des matériaux usuels, désignation des matériaux métalliques, adaptation des matériaux métalliques à leur utilisation (trempe, revenu...).

**Construction et industrialisation :** Analyse fonctionnelle, spécification fonctionnelle dimensionnelle et tolérancement géométrique, étanchéité, lubrification, réalisation d'une liaison pivot ou glissière par éléments roulants (règles de montage, durée de vie), transmission de puissance par engrenages, courroie, chaîne.

**Mécanique des fluides :** Principes et théorèmes fondamentaux (Archimède, Bernoulli...).

#### 8.4 Épreuve de génie civil et physique du bâtiment

Cette épreuve testera les capacités à associer des modèles au comportement des matériaux de construction, ainsi qu'à exploiter les lois de la mécanique et de la physique dans le contexte des ouvrages de génie civil et de bâtiment.

**Matériaux de construction :** Elaboration des matériaux, propriétés physico-chimiques, caractéristiques mécaniques, durabilité, altération, corrosion.

**Géotechnique :** Identification, classification, paramètres d'état des sols. Méthodes de reconnaissance. Notions d'hydraulique des sols. Lois de comportement mécanique des sols, consolidation et compressibilité. Calcul des ouvrages de fondations et de soutènements.

**Résistance des matériaux et stabilité des structures :** Sollicitations dans les poutres, contraintes et déformations. Modèle élastique, modèle élastoplastique, flambement eulérien, structures triangulées, arcs articulés, structures hyperstatiques simples, méthodes matricielles.

**Physique du bâtiment :** Statique des fluides, dynamique des fluides incompressibles. Applications en hydraulique, premier principe de thermodynamique. Applications aux propriétés de l'air humide, transferts thermiques (conduction, convection, rayonnement), déperditions thermiques d'un local en régime stationnaire. Lois fondamentales de l'acoustique, isolation aux bruits aériens. Notions sur la correction.

## 9 Adresses des écoles

### ARTS ET METIERS ParisTech

École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers,  
151, Bd de l'Hôpital, 75013 Paris

**Informations complémentaires :** service concours

Tél : 01 44 06 93 30 / 31 - Fax : 01 44 06 93 39 - Internet : [www.artsetmetiers.fr](http://www.artsetmetiers.fr)

mél. : [contact.concours@ensam.eu](mailto:contact.concours@ensam.eu)

### ECAM Rennes

ECAM Rennes Louis de Broglie

Campus de Ker Lann-Bruz CS 29128 – 35091 Rennes cedex 9

**Informations complémentaires :** Manuela Dargelosse

Tél : 02 99 05 84 02 - Fax : 02 99 05 84 19 - Internet : [www.ecam-rennes.fr](http://www.ecam-rennes.fr)

mél. : [manuela.dargelosse@ecam-rennes.fr](mailto:manuela.dargelosse@ecam-rennes.fr)

### ECAM Strasbourg - Europe

Espace Européen de l'Entreprise

2 rue de Madrid - Schiltigheim

CS 20013 67012 Strasbourg Cedex

**Informations complémentaires :** Sonia Ergoug

Tél : 03 90 40 29 90 - Internet : [www.ecam-strasbourg.eu](http://www.ecam-strasbourg.eu)

mél. : [sonia.ERGOU@ecam-strasbourg.eu](mailto:sonia.ERGOU@ecam-strasbourg.eu)

### ECAM - EPMI

École d'ingénieurs généraliste

13, Boulevard de l'Hautil, 95092 Cergy-Pontoise cedex

**Informations complémentaires :** Raphaël Sasportas

Tél : 01 30 75 69 93 - Fax : 01 30 75 60 41 - Internet: [www.ecam-epmi.fr](http://www.ecam-epmi.fr)

mél. : [r.sasportas@ecam-epmi.fr](mailto:r.sasportas@ecam-epmi.fr)

**ENS Cachan / Paris-Saclay**

École Normale Supérieure de Cachan / Paris-Saclay  
61, Avenue Président Wilson, 94235 Cachan cedex

**Informations complémentaires** : Service concours

Tél : 01 47 40 20 78 - Fax : 01 47 40 27 45 - Internet : [www.ens-cachan.fr](http://www.ens-cachan.fr)

mél. : [concours@ens-paris-saclay.fr](mailto:concours@ens-paris-saclay.fr)

**ENSEA**

École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications,  
6, Avenue du Ponceau, 95014 Cergy-Pontoise cedex

**Informations complémentaires** : Lary Rafaly

Tél : 01 30 73 62 28 - Internet : [www.ensea.fr](http://www.ensea.fr)

mél. : [lary.rafaly@ensea.fr](mailto:lary.rafaly@ensea.fr)

**ESIEA (Paris – Laval) :**

École d'Ingénieurs du Monde Numérique

Campus de Paris :

- 9 rue Vésale, 75005 Paris

- 74 bis, avenue Maurice Thorez, 94200 Ivry-sur-Seine

Campus de Laval :

Parc universitaire Laval-Changé, 38, rue des Docteurs Calmette et Guérin, 53000 Laval

**Informations complémentaires** : Hélène Mailho

Tél : 01 43 90 21 16 - Internet : [www.esiea.fr](http://www.esiea.fr) - mél. : [admissions@esiea.fr](mailto:admissions@esiea.fr)

**ESIGELEC**

École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique

Technopôle du Madrillet, avenue Galilée, BP 10024 76801 St Etienne du Rouvray Cedex

**Informations complémentaires** : Isabelle Didier

Tél : 02 32 91 59 28 - Fax : 02 32 91 58 59 - Internet : [www.esigelec.fr](http://www.esigelec.fr)

mél. : [isabelle.didier@esigelec.fr](mailto:isabelle.didier@esigelec.fr)

**ESIREM**

École Supérieure d'Ingénieurs en Matériaux et Informatique / Electronique

Université de Bourgogne, Aile des Sciences de l'Ingénieur, 9 avenue Savary, BP 47870, 21078 DIJON cedex

**Informations complémentaires** : Christine Castella

Tél : 03 80 39 60 09 - Internet : [www.esirem.u-bourgogne.fr](http://www.esirem.u-bourgogne.fr)

mél. : [christine.castella@u-bourgogne.fr](mailto:christine.castella@u-bourgogne.fr)

**ESIX Normandie**

Département Génie des Systèmes Industriels

CS 20082 - Rue Louis Aragon

50130 Cherbourg-Octeville

Département Systèmes Embarqués, Mécatronique et Systèmes Nomades

Université de Caen Basse-Normandie – Campus 2

CS 14032 – 14032 Caen cedex

**Informations complémentaires** : Florence Langlois

Tél : 02 33 01 42 03 - Internet : [unicaen.fr/esix](http://unicaen.fr/esix) - mél. : [florence.langlois@unicaen.fr](mailto:florence.langlois@unicaen.fr)

**ESTIA**

École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées

Technopole IZARBEL - 64210 Bidart

**Informations complémentaires** : Michèle Rouet

Tél : 05 59 43 84 43 - Fax : 05 59 43 84 01 - Internet : [www.estia.fr](http://www.estia.fr)

mél. : [m.rouet@estia.fr](mailto:m.rouet@estia.fr)

**ESTP Paris**

École Spéciale des Travaux publics, du Bâtiment et de l'Industrie

*Campus de Paris Cachan*

28 Avenue du Président Wilson, 94234 Cachan

Tél : +33 1 49 08 24 82

*Campus de Troyes*

2 rue Gustave Eiffel, 10430 Rosières-Prés-Troyes

Tél : +33 1 25 78 55 00

*Campus de Dijon*

8C rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

Fax : 01 49 08 59 40 - Internet : [www.estp.fr](http://www.estp.fr) - mél. : [admissions@estp-paris.eu](mailto:admissions@estp-paris.eu)

**ISAT**

Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports

49 rue Mademoiselle Bourgeois, BP 31

58000 Nevers

**Informations complémentaires** : Isabelle Kozmin

Tél : 03 86 71 50 44 - Fax : 03 86 71 50 01 – Internet : [www.isat.fr](http://www.isat.fr)

mél. : [isabelle.kozmin@u-bourgogne.fr](mailto:isabelle.kozmin@u-bourgogne.fr)

**SUPMECA**

Institut supérieur de mécanique de Paris

3 rue Fernand Hainaut, 93400 Saint Ouen

**Informations complémentaires** : Service scolarité

Tél : 01 49 45 29 74 - Fax : 01 49 45 29 91 – Internet : [www.supmeca.fr](http://www.supmeca.fr)

mél. : [service.scolarite@supmeca.fr](mailto:service.scolarite@supmeca.fr)





